

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Il est créé ce jour l'Association ayant pour nom **La RurÂle**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 aout 1901.

Lors de cette Assemblée constitutive, il a été décidé des personnes qui composeront le Bureau :

- Président : Philippe SEPTIER, ingénieur, demeurant 2 Villemaigre 28240 Champrond en Gâtine, de nationalité française,
- Vice-Présidente : Sandrine SEPTIER, sans profession, demeurant 2 Villemaigre 28240 Champrond en Gâtine, de nationalité française,
- Trésorière : Magali HEGON, comptable, demeurant 124 rue Saint Hilaire 28400 Nogent le Rotrou, de nationalité française,
- Secrétaire : Naouel BERLAND, sans profession demeurant 13 rue Hélène Boucher, Hameau de Boigneville, 28130 Yermenonville.
- Secrétaire adjoint : David GAULIER, sans profession, demeurant Lieudit La Croix 61110 Condé sur Huisne, de nationalité française.

L'Association sera régie par les statuts joints au présent document et à son règlement intérieur établi par les membres du Bureau.

Tous les documents nécessaires à la création de l'Association seront déposés à la sous-préfecture de Nogent le Rotrou par un membre du Bureau.

Fait à Champrond en Gâtine,

Le 3 février 2018